



GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS MARTEAU HYDRAULIQUE PH06, PH07, PH1, PH2, PH3, PH4

Les pièces d'origine NPK (y compris les outils rapportés) doivent être utilisées dans le marteau pendant toute la durée de la garantie. L'utilisation de pièces autres que celles de NPK annulera la présente garantie dans son intégralité. Cette garantie est non transférable.

COUVERTURE DE GARANTIE (Année 1) :

NPK CONSTRUCTION EQUIPMENT, INC. (« NPK ») garantit que les nouveaux marteaux hydrauliques PH06, PH07, PH1, PH2, PH3 et PH4 vendus par NPK seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois, à compter de la date de livraison au premier utilisateur. Cette garantie couvre les pièces et la main-d'œuvre sous réserve des conditions présentes.

COUVERTURE DE GARANTIE (Année 2) :

Pour une période de douze (12) mois à compter de l'expiration de la première année de couverture, la garantie NPK couvre le corps principal, la tête d'azote, la soupape, le piston et les manchons. Aucune autre pièce n'est garantie et la main-d'œuvre associée au service de garantie n'est pas couverte.

COUVERTURE DE GARANTIE (Année 3) :

Pour une période de douze (12) mois à compter de l'expiration de la seconde année de couverture, la garantie NPK couvre le corps principal, la tête d'azote et la soupape. Aucune autre pièce n'est garantie et la main-d'œuvre associée au service de garantie n'est pas couverte.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS AUX :

Outils de Démolition et Accessoires, Pièces Hydrauliques et Pièces de Montage, Tuyaux ou Pièces de Remplacement, qui sont couverts par d'autres garanties.

RESPONSABILITÉ DE NPK

NPK, à sa discrétion, réparera ou remplacera, par une pièce neuve ou remise à neuf, toute pièce couverte par la garantie qui tombe en panne en raison d'un vice de matériau ou de fabrication. Une telle réparation ou un tel remplacement doit être effectué chez un concessionnaire NPK autorisé. La garantie de NPK couvre les coûts des pièces garanties et jusqu'à 75 % du taux horaire de la main-d'œuvre du concessionnaire autorisé. Remarque : les pièces remplacées dans le cadre de la garantie deviennent la propriété de NPK.

REMARQUE : La garantie de NPK ne couvre pas la main-d'œuvre pour toute réparation au-delà de la période de couverture initiale de 12 mois.

RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

- La demande du service de garantie doit être faite dans les 30 jours suivant la découverte d'un défaut couvert par cette garantie.
- Des photos doivent accompagner toutes les réclamations sous garantie. Ces photos peuvent être imprimées ou numériques (de préférence).
- L'installateur, l'utilisateur et l'opérateur de l'équipement couvert assume la responsabilité de lire, comprendre et respecter les INSTRUCTIONS écrites par NPK en ce qui concerne L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION et la MAINTENANCE.
- L'acheteur est responsable des éléments suivants :
 - Enregistrement du produit NPK auprès de NPK au moment de l'installation
 - Tous les coûts associés au transport du produit ou de l'équipement NPK sur lequel le produit NPK est installé, à un concessionnaire NPK autorisé ou à un autre emplacement autorisé NPK n'est pas responsable des dépenses engagées pour la réparation sur le terrain.
 - La fourniture d'un échantillon d'huile hydraulique de l'engin porteur à la demande de NPK
- L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE D'UTILISER CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE SÛRE ET LÉGALE CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS APPLICABLES DE L'OSHA.

CES GARANTIES NE COUVRENT PAS LES DÉFAUTS OU LES DÉFAILLANCES ENGENDRÉES PAR LES CIRCONSTANCES SUIVANTES :

- Une usure normale
- Une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une modification ou une mauvaise installation
- Un entretien, une réparation ou un stockage jugé inapproprié par NPK
- La non-réalisation des inspections visuelles quotidiennes comme indiqué dans les manuels NPK
- Le manque de lubrification, une mauvaise installation, un mauvais entretien ou un mauvais fonctionnement

- Le dépassement de la limite d'usure de l'outil ou de la douille
- L'immersion du marteau dans l'eau sans la trousse d'utilisation sous l'eau NPK installée sur le marteau et l'alimentation en air du marteau conformément au manuel d'utilisation sous l'eau NPK
- L'utilisation après la découverte de pièces défectueuses ou usées
- Un retard déraisonnable pour effectuer une réparation après avoir été informé d'un problème potentiel du produit
- Deux quarts de travail par jour pour l'utilisation du marteau
- L'exploitation en aciérie

LA GARANTIE DE NPK EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Les réparations effectuées par toute personne autre qu'un concessionnaire NPK autorisé
- L'usage de pièces non fournies par NPK **L'UTILISATION DE PIÈCES « AJUSTÉES » ANNULERA TOUTES LES GARANTIES NPK.**
- Toutes les pièces d'usure (p. ex., goupille de retenue, douille, attaches et joints)
- Heures de travail jugées excessives par NPK
- Frais d'expédition supérieurs aux frais habituels et coutumiers. (Le fret aérien, sauf approbation préalable, ne sera pas couvert.)
- Frais de douane, frais de courtage et taxes locales
- Fournitures d'atelier et huile

***LES RÉPARATIONS SOUS GARANTIE NE RALLONGENT PAS LA PÉRIODE DE GARANTIE STANDARD.**

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

La violation des lois, des ordonnances, des règles et des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques ou locaux, ou le retrait ou la modification des numéros de série des produits annule les garanties de NPK.

La présente garantie énonce les seules obligations de NPK en ce qui concerne toute réclamation pour défaillance, défaut ou défectuosité des produits vendus par NPK. **NPK NE FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE LA QUALITÉ, DE LA PERFORMANCE, DE LA DURABILITÉ, DES MATÉRIAUX, DE LA FABRICATION, DE L'ADÉQUATION, DE L'ÉTAT, DE LA CONCEPTION OU DE L'UTILITÉ DES PRODUITS VENDUS PAR NPK, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUTES CES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS ÉTANT EXPRESSÉMENT REJETÉES PAR LES PRÉSENTES. NPK NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES COÛTS, LES PERTES OU LES RESPONSABILITÉS EN RAISON D'UN RETARD OU D'UN TEMPS D'ARRÊT.**

Aucune personne n'est autorisée à accorder d'autres garanties ou à assumer toute autre responsabilité au nom de NPK, sauf si elle est faite ou assumée par écrit par un dirigeant de NPK.